

APPEL À CANDIDATURE POUR LE PRIX DE L'INNOVATION

sponsorisé par la direction des soins de l'Insel Gruppe, à Berne

Prix et destinataire

Le prix, doté d'une somme de 3 000 francs, est décerné à une infirmière ou à une équipe soignante qui a mis en place un projet exceptionnel dans le domaine de la pratique infirmière.

Critères d'attribution / conditions de participation

Le lauréat/la lauréate a mis en place un projet innovant et créatif dans le domaine de la pratique infirmière et des soins. Celui-ci apporte une plus-value aux patients et à leurs proches ou à l'équipe de soins. Il peut s'agir d'un projet ou d'une prestation ponctuelle (par ex. une invention prometteuse ou une publication aux retombées significatives).

Dépôt de candidature

Les personnes ou équipes intéressées peuvent soumettre une présentation de leur projet jusqu'au 15 avril 2020. Celle-ci comprend 3 pages au maximum, y compris le résumé.

Jury

Le jury est composé d'experts en soins infirmiers. Sa composition sera annoncée ultérieurement. La décision du jury est définitive et ne peut pas faire l'objet d'un recours. Aucune correspondance ne sera échangée.

Remise du prix

Les lauréats seront informés préalablement de la décision. La cérémonie de remise du prix aura lieu le vendredi 8 mai 2020 dans le cadre du congrès de l'ASI à Berne.

Diffusion

La remise des prix, le nom des lauréats et le contenu du projet seront communiqués sur les différents canaux de communication de l'ASI et du Insel Gruppe. Le projet pourra également être présenté lors d'un événement du Insel Gruppe.

Critères d'évaluation (il n'est pas nécessaire de remplir tous les critères)

1) Degré d'innovation

- Idée novatrice ayant un effet positif sur la pratique des soins.
- Méthode innovante, approche originale ou nouveau groupe cible, etc.
- Approche connue mise en pratique pour la première fois.

2) Pertinence

- Nécessité d'une action dans le domaine des soins (définition).
- Pertinent par rapport au thème principal.
- Potentiel de développement de la sécurité des patients, de la qualité, de l'enseignement et de la pédagogie.

3) Orientation en fonction du groupe cible

- Les groupes cibles du projet sont définis.
- Le projet est adapté aux besoins du groupe cible et a été planifié/réalisé en conséquence.
- Le groupe cible est impliqué dans le développement du projet si nécessaire (participation).

4) Qualité de la mise en œuvre

- Procédure appropriée et compréhensible.

5) Résultats

- Atteinte des objectifs.
- Indications d'une amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients.
- Indications de la plus-value pour les patients et leurs proches ou pour l'équipe de soins.

6) Transférabilité

- Transférabilité à d'autres institutions/organisations, domaines spécialisés, groupes professionnels, régions linguistiques, groupes de patients, etc.